

M. Papon couvre les brutalités policières M. Frey couvre M. Papon De Gaulle couvre M. Frey

M. PAPON, préfet de police, n'est, après tout, qu'un exécutant. Loin de nous donc l'idée de le prendre seul pour cible et d'en faire un bouc émissaire pour innocenter ceux devant qui il est responsable et dont il a exécuté les ordres : M. Frey, ministre de l'Intérieur, M. Debré, Premier ministre, et, surtout, celui qui détient vraiment le pouvoir : le général de Gaulle.

Cela dit, il est évident que M. Papon fait du zèle. Il voudrait donner des gages aux gens de l'O.A.S., il ne s'y prendrait pas autrement.

La brutalité de la répression a été telle, le 19 décembre, qu'elle a soulevé un très vaste mouvement de protestation et d'indignation. Un débat au Conseil général de la Seine a eu lieu dès le lendemain des événements. De très nombreux orateurs s'en sont pris au préfet de police. Parmi eux, notre camarade Georges Suant, qui a notamment déclaré :

« Il ne s'agit pas aujourd'hui de jouer les Chiappe. La manifestation d'hier, c'était la manifestation des « bras nus » qui ont toujours gagné dans ce pays et qui gagneront demain. Les scènes de répression relevaient de la bestialité. »

Entendu le 19 près du métro St-Paul

Un de nos camarades arrivé en retard ne peut rejoindre le gros des manifestants. Il stationne un moment non loin d'un cordon de police. Un agent s'approche : « Ne restez pas là ! Dans un instant, nous allons taper sur tout le monde !

— Pourquoi ? s'étonne notre camarade...
Personne ne vous attaque !

Réponse de l'agent : « On nous a fait venir d'Algérie... Ce ne sera pas pour rien... »

Le préfet de police n'a trouvé qu'un seul orateur pour l'assister dans sa pénible défense :

un conseiller général de l'U.N.R., M. Vivien. Il vaut d'ailleurs la peine de relever au passage son argumentation : « Si la police parisienne n'avait pas réagi comme elle l'a fait, le F.L.N. aurait pu profiter de la manifestation pour se livrer à des attentats très graves... Et le sang aurait coulé. » Plus que ce trait, digne de Gribouille, retenons l'aveu : aux yeux de l'U.N.R., le danger le plus redoutable en France même, ce n'est pas l'O.A.S., c'est le F.L.N. Si tel est en effet l'état d'esprit du parti des gaullistes inconditionnels, donc des hommes au pouvoir, nous voilà bien défendus. Au moment du vote, les élus de droite ont quitté la séance ; quant au M.R.P., qui connaît bien Ponce Pilate, son groupe s'est abstenu. Par 78 voix contre 0, a été adoptée une motion qui condamne « la férocité et la sauvagerie de la répression policière ». Dans la majorité, notons-le, se trouvaient les conseillers généraux S.F.I.O., pourtant peu suspects, on le sait, d'hostilité systématique au régime.

Qu'une assemblée élue ait fait entendre ces protestations, rien de plus normal : c'était son droit, et même son devoir de le faire.

Telle n'est pas pourtant l'appréciation du préfet de police qui vient de révéler sa curieuse conception du rôle des élus.

Il a adressé, à tous ses services et à tous les commissariats de police de la Seine, un ordre du jour qui, tout en faisant connaître la sanction prise contre M. Rouve, secrétaire de la Fédération du personnel de la préfecture de police, s'en prend implicitement au Conseil général de la Seine. Le bureau de celui-ci a protesté dans un communiqué : « M. Papon, préfet de police, couvert par le gouvernement, met en cause l'assemblée départementale dans un ordre du jour sans précédent... Le bureau du Conseil général élève une solennelle protestation contre cet extraordinaire comportement d'un haut fonctionnaire de l'État qui, d'une part, tente de déconsidérer les élus du suffrage universel, d'autre part, refuse à la police de la République le droit d'exprimer son attachement à la République et son hostilité au fascisme. »

De son côté, Daniel Mayer, président de la Ligue des droits de l'homme, a publié au nom de cette organisation, la déclaration suivante :

« Pour n'avoir pas apprécié l'interdiction de la manifestation antifasciste du 19 décembre, un militant responsable du syndicalisme de la police parisienne vient d'être l'objet d'une sanction de la part du préfet de police. Celui-ci agrmente son geste par un ordre du jour mettant en cause le Conseil général de la Seine, dans des termes inadmissibles pour un fonctionnaire, fût-il d'autorité. »

La preuve est ainsi faite. On sait désormais à quoi s'en tenir sur les sentiments de M. Papon. Non seulement il n'a pas exprimé le moindre regret des violences policières, il n'a annoncé

ni enquêtes ni sanctions, mais même, par son attitude dans les jours qui ont suivi, il a manifesté son approbation. Il a pris, en quelque sorte, l'engagement de persévérer.

Le gouvernement vient de déplacer d'office le proviseur du lycée de Caen, qui, après tout, n'était pas responsable du chahut organisé contre Lucien Paye. Il paraît même que le général de Gaulle, trouvant son ministre trop porté à l'indulgence, s'est personnellement mêlé de l'affaire. Il se gardera bien d'infliger la moindre sanction à M. Papon, responsable des brutalités policières du 19 décembre et coupable d'avoir tenté de bafouer une assemblée élue. C'est logique : de Gaulle n'a cessé de donner l'exemple.

Les tueurs

LA démarche des Syndicats de la Police auprès du ministère de l'Intérieur, à propos de la manifestation du 19 décembre, a été contredite par la sauvage brutalité des forces de police lors de la répression de cette manifestation.

On se souvient en effet que la Fédération syndicale du personnel de la Préfecture de police — qui groupe la majeure partie du personnel — avait publié un communiqué signalant notamment :

« ...Cette interdiction pose un grave cas de conscience pour les membres de ce syndicat qui sont eux-mêmes amenés à lutter contre l'O.A.S. ». Or, il ne semble vraiment pas que les policiers qui chargèrent les manifestants pacifiques du 19 décembre dernier aient été en proie à ce cas de conscience...

Il semble, par conséquent, qu'une dissociation se soit opérée dans l'attitude des forces de la police parisienne. Cela a pu être vérifié à plusieurs reprises. En particulier, les camarades qui ont été arrêtés, lors de cette soirée, et dirigés sur le centre de Vincennes, ont

pu noter la différence existant entre l'attitude des matraqueurs qui s'acharnèrent sur les manifestants et celle de leurs « gardiens », lesquels firent preuve d'une amabilité inaccoutumée.

Ceci s'explique lorsqu'on sait que M Papon avait organisé méthodiquement la répression de cette manifestation pacifique. Pour ce faire, il semble bien qu'on ait fait appel à une sorte de système de sélection volontaire : étaient appelés à faire partie du « service d'ordre » ceux qui brûlaient du désir de « bouffer » du démocrate (on dit « communiste » dans ce cas).

Ce jour-là, le 19 décembre, on a lâché les tueurs sur les manifestants pacifiques de la Bastille qui n'entendaient que prouver la volonté du peuple français de s'opposer aux menées fascistes.

En agissant ainsi, les responsables, et en particulier le préfet de police Papon, favorisent la formation et la cristallisation d'une force fasciste au sein de la police.

***Communiqué
du Syndicat
des Journalistes F.O.
(Section R.T.F.)***

A la suite des consignes données par l'autorité de tutelle aux rédacteurs des journaux parlé et télévisé de la R.T.F., à l'occasion des manifestations anti-O.A.S. du 19 décembre 1961, le bureau de la section R.T.F. du Syndicat des journalistes F.O. s'élève contre l'inopportunité de telles consignes dont le résultat est :

1° De placer les journalistes de l'établissement dans une position contraire à la nécessaire objectivité de l'information et dans l'impossibilité d'accomplir leur mission telle que l'exigent les règles professionnelles ;

2° D'informer l'opinion de manière contraire à ce que semblent rechercher les pouvoirs publics dans la lutte anti-factieuse.

20 décembre 1961

**« AUX REPUBLICAINS
DE REAGIR »**

Donnant une conférence de presse à Strasbourg, où il venait de passer quelques jours, notre camarade Pierre Mendès-France s'est vivement élevé contre « la répression sauvage » dont fut l'objet la manifestation du 19 décembre à Paris.

Il a déclaré notamment : « *La répression a définitivement fait disparaître certaines illusions concernant la volonté du gouvernement de combattre les factieux. Depuis le début de l'année, quatre cents attentats au plastic ont été perpétrés en France, et seuls six individus reconnus coupables sont sous les verrous : si les pouvoirs publics ne sont pas en mesure de faire leur devoir, c'est aux républicains de réagir.* » Il a, d'autre part, ajouté : « *Si l'affaire algérienne était réglée, ce serait une bonne chose. Mais sur le plan politique, cela ne modifiera pas le problème qui se pose au pays sur le plan intérieur, car le régime actuel manque d'assises larges et populaires.* »